



# Notre histoire

*60 ans de sécurité incendie*



Fédération Française des Métiers de l'Incendie

Dépôt légal : novembre 2023

Impression : AG Print

Tous droits réservés. Reproduction, même partielle, interdite. © 2023 FFMI

« Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. »

# Sommaire

---

1. Préface .....	5
2. Notre histoire .....	9
3. Nos présidents .....	50
4. L'histoire de nos syndicats .....	52
5. Nos délégués généraux .....	70
6. Les Oscars de la FFMI .....	72



# Préface

---

À l'occasion des 60 ans de la FFMI, outre une belle célébration dans le cadre prestigieux du Sénat, nous avons également souhaité laisser une empreinte plus durable avec cet ouvrage qui retrace l'histoire de la fédération, de notre fédération : sa naissance, son évolution depuis plus d'un demi-siècle, son élargissement progressif aux différents métiers de la sécurité incendie active, sa participation de plus en plus prononcée dans le débat public et ses combats structurants pour étoffer la réglementation incendie en France.

L'histoire de la FFMI, c'est d'abord l'histoire d'hommes et de femmes engagés pour défendre des valeurs et une cause commune : faire de la protection incendie une priorité partagée par tous, des simples citoyens aux plus hautes sphères de l'État, en passant par les élus locaux, les administrations publiques et les entreprises privées.

À travers cet ouvrage, nous avons voulu leur rendre hommage, les remercier pour leur formidable concours et, d'une certaine manière, les immortaliser en citant leur nom. En effet, vous trouverez dans les dernières pages l'historique de tous les présidents qui se sont succédé à la FFMI et dans les différents syndicats adhérents, tout comme les permanents qui ont également œuvré à faire vivre cette belle aventure humaine. Certains sont encore parmi nous, d'autres nous ont quittés et nous pensons naturellement à eux avec respect et émotion.

Mais cette liste est loin d'être exhaustive, car de très nombreux adhérents ont joué un rôle important dans leur syndicat et dans notre fédération, sans pour autant occuper le poste de président. Nous savons ce que nous leur devons et ce livre est d'abord le leur.

Comme vous le verrez au fil de votre lecture, la FFMI s'est construite progressivement, en consolidant ses acquis puis en élargissant son champ d'action et en respectant en permanence la règle des 5 C : cohérence, cohésion, complémentarité, collégialité et convivialité !

Cohérence, car dans une fédération qui accueille plusieurs syndicats professionnels, avec des métiers différents, il est essentiel de travailler à des objectifs qui répondent aux attentes et aux besoins des membres. C'est dans cette optique que la FFMI s'est développée, en se focalisant uniquement sur les industriels de la sécurité incendie, sans vouloir trop s'élargir vers d'autres secteurs qui, à première vue, peuvent paraître connexes, tels que les agents de sécurité incendie, les fameux SSIAP.

Cohésion, car une fédération comme la nôtre, de taille relativement modeste comparée à d'autres, ne peut exister et se faire entendre que si elle est unie et parle d'une seule voix ! Même si les adhérents sont souvent concurrents à l'extérieur, ils deviennent partenaires au sein de la FFMI pour travailler ensemble à la promotion de leur secteur d'activité. L'union a toujours fait la force, et cela est d'autant plus vrai dans ce type d'organisation, qui repose sur le bénévolat, la bonne volonté et l'implication des participants.

Complémentarité, car l'efficacité d'un système de sécurité incendie repose sur la conjonction de plusieurs intervenants et de plusieurs produits et services. Pour circonscrire un incendie, la détection incendie sera précieuse pour gagner du temps, l'extinction automatique pour l'éteindre dans les meilleurs délais, le compartimentage éviter sa propagation. Et en amont, des bureaux d'études et des coordinateurs SSI auront parfois été mobilisés pour apporter leur savoir-faire et leurs compétences. Et en aval, ce sont les pompiers que nous dotons des meilleurs équipements d'intervention. Au sein de la FFMI, chaque nouveau syndicat adhérent a toujours apporté une réelle valeur ajoutée qui a enrichi l'ensemble des membres, des plus anciens aux plus récents.

Collégialité, car toutes les décisions importantes ont toujours été prises dans le cadre de la concertation, du dialogue et de la recherche du consensus. Même si les syndicats adhérents de la FFMI ont chacun des entreprises de taille parfois très différente, la règle de l'égalité a toujours prévalu afin que tout le monde puisse faire valoir son point de vue.

Et enfin la convivialité, car la bienveillance, la tolérance et un état d'esprit à la fois positif et constructif sont des ingrédients indispensables pour réussir à bien travailler ensemble.

L'histoire de la FFMI, c'est aussi celle de l'évolution de la réglementation incendie, elle-même largement influencée par des drames ou des sinistres de grande ampleur, heureusement assez rares, qui sont survenus depuis quelques décennies : de l'incendie des Nouvelles Galeries à Marseille en 1938 jusqu'à celui de Notre-Dame de Paris en 2019, en passant par le collège Pailleron à Paris, la discothèque du 5-7 en Isère, l'usine AZF de Toulouse ou celle de Lubrizol à Rouen, ces catastrophes ont à chaque fois permis de renforcer un peu plus la réglementation existante, que ce soit pour le résidentiel, les ERP, le domaine industriel ou tertiaire. Soyons bien conscients que notre réglementation est un bien précieux mais si fragile dans son respect et son élaboration qui vise à préserver des vies et des biens !

Le travail accompli par la FFMI depuis plus de soixante ans est déjà très significatif. Celui qui reste à accomplir pour mieux sensibiliser nos concitoyens à une vraie culture du risque l'est tout autant. C'est en continuant à conjuguer nos efforts avec tous les acteurs qui œuvrent au quotidien pour améliorer la sécurité incendie dans notre pays que nous parviendrons à obtenir les résultats escomptés.

Les femmes et les hommes passent mais le devoir reste le même : protéger au mieux nos concitoyens et leurs biens.

Femmes et hommes de la fédération, acteurs de la sécurité incendie, œuvrons tous de concert à cette noble ambition.

Longue vie à la FFMI !

La Défense, le 13 octobre 2023

Régis COUSIN



**60**  
ans  
d'engagement

## Notre histoire

La Fédération Française des Métiers de l'Incendie est l'organisation professionnelle en sécurité incendie la plus ancienne et la plus représentative auprès des partenaires et instances externes impliquant la protection des personnes et des biens. Son évolution, commencée en 1933, est parallèle à celle des réglementations ministérielles, des règles des prescripteurs-assureurs et des besoins normatifs nationaux et européens.

La FFMI couvre l'ensemble du spectre de la sécurité incendie active avec 11 secteurs professionnels spécialisés et complémentaires. Elle apporte ses connaissances et ses expertises auprès des instances nationales (12 commissions de normalisation française), européennes et internationales à travers l'investissement de plus d'une centaine d'experts.

### 1933

- Cette évolution historique débute le 1er février avec la constitution du « Syndicat Général des Français Patentés Constructeurs ou Vendeurs d'Extincteurs, ou d'accessoires d'Incendie », actuel SYFEX.

- Le premier siège social du SYFEX était localisé au 26 rue de Lancry Paris 10ème, avec six entreprises à sa création.

- En toute logique les impératifs d'organisation professionnelle impliquent en premier lieu les moyens de premier secours contre l'incendie à savoir les extincteurs.



Photographie d'un extincteur en action © IStock

### 1938

- Incendie des Nouvelles Galeries à Marseille le 28 octobre qui fait 73 morts. Ce drame entraîne la création de l'ancêtre du règlement « Établissement Recevant du Public » (ERP) ainsi que le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille (BMPM).



© Jean-Paul Devienne

### 1939

- Création au sein de ce premier syndicat d'une section « ignifugation » qui comprend alors 12 entreprises adhérentes. Aujourd'hui l'ignifugation est traitée par le Groupement Technique Français contre l'Incendie (GTFI), le syndicat de la protection incendie passive.

### 1945

- Le Syndicat Général prend une nouvelle dénomination « Syndicat Général des Constructeurs de Matériel d'Incendie » (SGCMI).

Il recouvre :

- ◇ Les auto-pompes, motopompes et engins divers remorquables ;
- ◇ Les extincteurs d'incendie et matériels assimilés ;
- ◇ Les installations fixes de détection et d'extinction automatiques ;
- ◇ Les matériels divers d'incendie et de sauvetage.

Préfigurant la FFMI, le premier syndicat élargi couvre, au-delà de l'extincteur, la détection et les installations d'extinction automatique. En outre, il intègre le champ des matériels d'intervention « sapeurs-pompiers », afin de répondre de façon organisée aux impératifs de reconstruction d'après-guerre.

## 1958

Création du « Comité National de Matériel d'Incendie Homologué » (CNMIH) : les professionnels de l'extincteur organisés en syndicat ont visé à certifier sous « tierce-partie » leurs matériels en créant le CNMIH pour gérer la marque MIH puis NF - Extincteurs en collaboration avec l'AFNOR pour une conformité systématique à la norme qui deviendra obligatoire.



Marque MIH © FFMI

## 1960

Le Syndicat Général des Constructeurs du Matériel d'Incendie prend la dénomination de « Syndicat Général du Matériel d'Incendie » (SGMI).

Constitution d'une nouvelle organisation plus orientée vers les moyens d'intervention en sécurité civile : la « Chambre Syndicale des Constructeurs de Matériels d'Incendie » (CSCMI), composée de 12 entreprises. Cette Chambre Syndicale rassemble les fabricants de matériels motorisés d'incendie, d'extincteurs, de tuyaux d'incendie, de matériels divers de sécurité.

## 1961

Signature d'un protocole d'accord au mois de mai entre les présidents et vice-présidents des deux premières organisations professionnelles (au total 25 entreprises et 1 membre correspondant) qui s'affilient à la FFMI :



Le Syndicat Général du Matériel d'Incendie ;



La Chambre Syndicale des Constructeurs de Matériels d'Incendie.

pour la création et la gestion en commun d'une fédération de syndicats ou de départements syndicaux.

## Création officielle de la « Fédération Française du Matériel d'Incendie » (FFMI) en 1961



Président : M. Marcel ALBERTINI

Le siège social de la fédération localisé au 10, avenue Hoche Paris 8ème est affilié à la Fédération des Industries de la Mécanique et Transformatrice des Métaux (FIMTM devenue FIM), la plus importante fédération du Centre National du Patronat Français (CNPF), actuel Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF).

La structure de la FFMI est dès lors mise en place, avec pour objectif d'élargir son champ d'action pour intégrer toutes les activités de sécurité incendie active et spécialiser peu à peu ses organismes affiliés présents et à venir.

Chaque année, la fédération organise « Les Assises de la FFMI » et des « Journées FFMI », rendez-vous incontournables entre nos adhérents et nos partenaires.

## 1964

 Constitution du 3ème syndicat affilié à la FFMI, le SNMI « Syndicat des Négociants en Matériel d'Incendie » composé de 7 entreprises, actuel SYPSI. Première organisation des distributeurs, installateurs spécialisés indépendants.

Publication du premier « Bulletin d'information » de la FFMI le 15 avril 1964. Ce bulletin était trimestriel jusqu'en 1983 puis annuel jusqu'en 2005.

Organisation de la « Journée de la FFMI » le 10 juillet 1964 à Nancy dans le cadre du premier salon français du matériel pour la lutte contre l'incendie et les catastrophes, qui remporte un très grand succès.



Vue de la salle de conférences avec la présence de MM. le préfet LAURETTE, le Commandant RIGOULOT (de la protection civile) et VAZIANGA (Centre National de Prévention et de Protection - CNPP) © FFMI

## 1967

🔥 Constitution du 4ème syndicat affilié à la FFMI, le GIS « Groupement français des Installateurs de Sprinklers et de dispositifs de protection automatique contre l'Incendie » le 8 mars et composé à l'origine de 3 entreprises.

Tenue du salon EUROPROTECTION à la Foire de Paris.



Au premier plan, de gauche à droite : MM. JEUDY ; ALGOUD, commissaire général d'Europrotection, M. THULL, directeur du Cabinet de M. GERONDEAU ; et CRUMOIS, président de la FFMI. © FFMI



EUROPROTECTION est un salon destiné à un public spécialisé : celui des services de sécurité des entreprises publiques et privées. Europrotection demeure encore un salon français, mais il s'internationalise de plus en plus.

## 1968

🔥 Constitution du 5ème syndicat affilié à la FFMI, le SMIC « Syndicat du Matériel Incendie du Centre », le 16 février 1968. Le SMIC s'était initialement constitué indépendamment le 23 septembre 1965 en remplacement du syndicat des DRAEMI, créé le 24 novembre 1959. Il comprend essentiellement les fabricants regroupés dans l'importante région industrielle de Montluçon, soit 6 entreprises.

## 1970

Création d'une section de fabricants de matériels coupe-feu (GIF) au sein du GIS (8 entreprises) et prend le nom de « Groupement Français des Installateurs et Fabricants de Sprinklers et Fermetures Coupe-feu ».

Intégration d'experts français au sein d'EUROFEU (Comité européen des fabricants d'équipements de protection contre l'incendie et de véhicules de lutte contre l'incendie), fondé en 1969 à Francfort-sur-le-Main. EUROFEU est l'organisation faîtière des associations européennes pour la protection active contre l'incendie.

L'incendie du 5-7, discothèque située à Saint-Laurent-du-Pont, le 1er novembre 1970 en Isère, fit 146 morts. Ce sinistre entraîne la refonte et le renforcement important du règlement ERP, version de 1980 toujours en vigueur.



Photographie du 5-7 après l'incendie © Maxppp

## 1971

Participation de la FFMI aux « Journées Nationales du Feu » à Lille.



Vu d'ensemble de la manifestation © AFP

🔦 Ces journées clôturaient les diverses manifestations organisées dans le cadre de l'Opération «Points Rouges». Cette opération avait pour objectif de sensibiliser les entreprises industrielles et commerciales à la Prévention Incendie.

## 1972

🔥 Constitution du 6ème syndicat affilié à la FFMI, l'AFFTI « Association Française de Fabricants de Tuyaux d'Incendie » le 5 mai et composé de 5 entreprises, actuel GIVMI.

Première édition du salon INTERSCHÜTZ à Francfort : la FFMI possède un stand et 8 de ses adhérents exposent.



Société CAMIVA, adhérent présentant sa gamme d'équipement incendie à Interschütz du 24 juin au 2 juillet 1972 © FFMI



INTERSCHUTZ est LE salon international pour la lutte contre les incendies, la protection civile, le sauvetage et la sécurité.

Première édition du salon AÉRO-FEU, où la FFMI est présente. Manifestation européenne très spécialisée.



**10 ans après sa création, la FFMI compte 5 syndicats affiliés et 63 entreprises adhérentes.**

## 1973

Le « Syndicat Général du Matériel d'Incendie » prend la nouvelle dénomination de « Syndicat Général des Fabricants d'Extincteurs Fixes et Mobiles » (actuel SYFEX). Le Syndicat recouvre, à l'origine, les extincteurs mobiles et les installations fixes de lutte contre l'incendie.

La « Chambre Syndicale Des Constructeurs de Matériel d'Incendie » (CSCMI) se spécialise à son tour et devient la « Chambre Syndicale des Constructeurs de Matériels Motorisés d'Incendie » (CSCMMI).

Incendie du collège Édouard-Pailleron le 6 février 1973 à Paris qui fait 20 morts, dont 16 enfants et 4 adultes. Après cet incendie, les sirènes incendie et les exercices d'évacuation deviennent obligatoires dans tous les établissements scolaires de France.



Une demi-heure après le départ de l'incendie à l'entresol du bâtiment, le collège s'effondre le 6 février 1973. © AFP

## 1974

Le SNMI prend le nom de « Syndicat Professionnel des Distributeurs-Installateurs en Matériel d'Incendie » (SPDIMI), actuel SYPSI.

## 1975

🔥 Constitution du 7ème syndicat affilié à la FFMI, PROMO-LEZ « Association pour la PROMotion du Lanterneau d'Éclairage Zénithal », composé de 5 entreprises. Cette association fusionne l'année suivante avec le GIF.

🔥 Constitution du 8ème syndicat affilié à la FFMI, le GCID « Groupement Professionnel des Constructeurs Installateurs de système de Détection incendie », le 8 mai et composé de 12 entreprises, actuel GESI. Ce syndicat était à l'origine une « Commission Détection » au sein de la FFMI depuis 1968.



Photo prise lors de la réunion générale d'information de la FFMI © FFMI

## 1976

🔥 Constitution du 9ème syndicat affilié à la FFMI, le SEPSI « Syndicat des Équipements divers de Protection & de Sécurité contre l'Incendie » le 3 février et composé de 7 entreprises.

🔥 Constitution du 10ème groupement affilié à la FFMI, le GIF « Groupement des Installateurs-Fabricants et Fabricants de Fermetures Coupe-feu », composé de 21 entreprises intégrant celles de PROMO-LEZ (suite à la dissolution). Des fabricants d'exutoires et de trappes de ventilation rejoignent également le groupement.

Scission entre les professionnels du sprinkler et ceux des fermetures coupe-feu le 20 mai 1976.

Le GIS prend la dénomination de « Groupement Français des Installateurs et Fabricants de Sprinklers ».

## 1977

Le GIF prend la dénomination de « Groupement des Installateurs-Fabricants et Fabricants de Matériels Coupe-feu et d'Évacuation de Fumées » en avril.

## 1978

La FFMI et ses organismes affiliés quittent le 28 avenue Hoche pour le 10 de la même avenue.

## 1980

Sortie du livre blanc de la CSCMMI qui sera une référence inter-acteurs de la sécurité civile et réactualisé en 1994, et qui fait le point sur l'évolution marché des équipements d'intervention.

Le GCID prend la dénomination de « Groupement Français des Constructeurs, Installateurs de Systèmes de Détection d'Incendie ».

Le nouveau président du GIF, M. Jacques-Henri RENARD-WERNER, est le promoteur de la certification GIF, le groupement étant amené en 1983, du fait du décret d'application de la loi SCRIVENER, à modifier toute la structure d'attribution du LABEL GIF en vigueur depuis l'origine du groupement.

## 1981

🔥 Constitution du 11ème syndicat affilié à la FFMI, l'AFFAE « Association Française des Fabricants d'Agents Extincteurs » le 3 décembre et composée de 4 entreprises, actuel GIVMI.

🔥 Constitution du 12ème syndicat affilié à la FFMI, le GIFEX « Groupement des Installateurs, Fabricants de Systèmes d'Extinction Fixes » le 4 décembre et composé de 18 entreprises déjà affiliées par ailleurs dans d'autres syndicats de la FFMI. Ce groupement prend la suite de la section « Installations fixes » créée en 1980 au sein du SYFEX.



Sortie du 1er « Catalogue des produits » de la FFMI disponible en scannant le QRCode.



 **20 ans après sa création, la FFMI compte 11 syndicats affiliés suite à la dissolution de PROMO-LEZ et 131 entreprises adhérentes.**

## 1982

Le « Syndicat Général des Fabricants d'Extincteurs Fixes et Mobiles » prend officiellement le sigle SYFEX.

Création de trois groupes de travail au sein de la FFMI avec coordination de partenaires externes impliqués :

- ◇ Groupe de Travail 1 : Normalisation et meilleure application de la réglementation ;
- ◇ Groupe de Travail 2 : Sensibilisation des jeunes à la sécurité incendie avec l'Éducation Nationale ;
- ◇ Groupe de Travail 3 : Statistiques et connaissance des débuts d'incendie et efficacité des systèmes de protection avec des responsables FFMI.

Participent à ces groupes de travail de nombreuses personnalités des ministères de Tutelle, du Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances contre l'Incendie et les Risques Divers (APSAIRD), de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), etc.

## 1983



Organisation des premiers « Oscars de la Sécurité incendie », dans les salons du Royal Monceau à Paris, avec comme premier lauréat la Compagnie Générale des Constructions Téléphoniques (CGCT).



M. GRANGER, président de la FFMI souhaite la bienvenue aux personnes présentes © FFMI



M. le préfet ROUANET, directeur de la Sécurité Civile, pendant son allocution © FFMI



Vue partielle de l'assistance pendant l'allocution de M. le préfet ROUANET © FFMI

## 1984

En complément de la remise de l'Oscar de la Sécurité, la FFMI décerne pour la 1ère fois, la Tricoise d'Or (récompense pour un Département des Services d'Incendie et de Secours).



M. Yves CAMMES (DD SIS du Vaucluse, 84) reçoit la Tricoise d'Or des mains du président FFMI M. Gabriel GRANGER © FFMI

Le « Syndicat Professionnel des Distributeurs Installateurs en Matériel d'Incendie » (SPDIMI) prend le nom de « Distributeurs Installateurs en Matériel d'Incendie » (DIMI), actuel SYPSI.

## 1986

Lancement de PARIFEU-Intersécurité, véritable carrefour international des marchés mondiaux de la sécurité, au Bourget, en concurrence avec EXPOPROTECTION.

La FFMI a été la première organisation professionnelle à organiser et gérer directement son exposition internationale.



L'AFFAE devient l'AFDAE « Association des Fabricants et Distributeurs d'Agents Extincteurs » (actuel GIVMI).

## 1988

Le CNMIH devient le CNMIS « Comité National Malveillance Incendie Sécurité ».

## 1989

Inauguration du « Site Sécurité » du CNPP à Vernon.



M. BERAUD, président de l'APSAIRD à côté du président, M. VIEL  
© FFMI



Vue d'une partie des invités pendant le repas © FFMI

Mise en place d'un « Dîner de rentrée FFMI » devenu « Déjeuner de rentrée » à la fin des années 90 et ce, jusqu'en 2010. Il s'agissait d'un rendez-vous d'échanges entre les présidents de syndicats et les partenaires de la fédération, permettant un tour d'horizon des préoccupations communes, des points de collaboration en cours d'exercice et des objectifs partagés par les instances respectives.



Au centre face à M. André VIEL : M. Serge MAGNAN, président du CNPP ; à droite de M. MAGNAN : MM. Benoît CLAIR, délégué général du CNPP ; le Colonel GRENIER puis le Général FAUCHIER ; à gauche de M. MAGNAN : MM. LORMONT ; ALGOU ; et FOURNIER © FFMI



Table de M. HUGON, vice-président FFMI. Au centre : M. GUARINOS ; de sa droite vers sa gauche : MM. WOLF ; NANOT ; GROSCLAUDE ; HUGON et le Lieutenant Colonel PERONNE © FFMI

## 1990

Première co-édition CNPP/FFMI des « Prescriptions Légales et Réglementaires », actuels « Repères Réglementaires ».

Lors de sa réunion du 24 avril 1990, et conformément aux règles générales de la marque NF, le conseil d'administration de l'AFNOR a mandaté le Comité National du Matériel d'Incendie et de Sécurité (CNMIS), pour agréer les marques :

- ◇ NF - Détection Incendie ;
- ◇ NF - Extincteurs ;
- ◇ NF, A2P - Robinets d'incendie armés.



Le CNMIS se voit ainsi confier l'ensemble de la gestion financière et technique de ces applications de la marque NF.

Responsable vis-à-vis de l'AFNOR de toutes opérations visant à vérifier le respect, par les titulaires, des dispositions des règlements d'attribution, le CNMIS a également pour nouvelle mission de développer de nouvelles marques NF dans son secteur d'activité.

## 1991

La FFMI déménage du 10 avenue Hoche pour s'installer à la Maison de la mécanique à Courbevoie, dans les Hauts-de-Seine (92), où la FIM s'installe et à laquelle elle est affiliée, et qui regroupe 53 professions.

Dans ses nouveaux locaux, la FFMI réserve des bureaux pour deux syndicats hébergés parmi les 10 syndicats affiliés (GIF et GESI avec un délégué dédié et une assistante à mi-temps). Une comptable et une assistante fédérale sont également engagées par la FFMI.



Bureau de la FFMI © Google Images

 **30 ans après sa création,**  
**la FFMI compte 11 syndicats affiliés et 175 entreprises adhérentes.**

## 1992

Préparation de l'ouverture du marché commun de 1993 avec la prise en compte effective des directives européennes qui concernent les divers syndicats dont principalement :

- ◇ Directive « Produits de Construction » : GIF- GIS- GESI- GIFEX- AFTRI ;
- ◇ Directive « Sécurité Machines », Directive « Comptabilité électromagnétique » : CSCMMI ;
- ◇ Directive « Comptabilité électromagnétique », Directive « Basse tension » : GESI ;
- ◇ Directive « Équipements sous pression » : SYFEX.

La FFMI et trois syndicats affiliés s'impliquent dans la fondation du CSFS « Comité Sectoriel Français de la Sécurité » - relais de l'ESCIF (comité sectoriel européen) et de l'EOTC au plan national. M. Robert FONDRAZ (CERBERUS) est Président du CSFS.

Réédition du « Catalogue des Produits ».

Création d'une charte de qualité par le GIF.

La FFMI co-organise le salon EXPOPROTECTION.



Stand de la FFMI lors du salon EXPOPROTECTION 2006 © FFMI

## 1993

Signature d'une charte déontologique, véritable profession de foi d'assurance-qualité des adhérents du GIFEX vis à vis des prescripteurs et des utilisateurs.



De gauche à droite : MM. Jacques DUBOYS ; René BARBERO ; Serge MAGNAN ; Bernard XIBERRAS ; Patrick ROUX ; Jean-Louis NANOT © FFMI

L'AFFTI devient l' « Association Française des Fabricants de Tuyaux et Robinetterie d'Incendie » (AFTRI), actuel GIVMI.

Pour tous les syndicats, accélération de la normalisation européenne et prise en compte des exigences essentielles des directives. Quatre-vingts experts, tous syndicats confondus, s'impliquent dans plus de 40 groupes de travail de normalisation au sein de l' Organisation internationale de normalisation (ISO), du Comité Européen de Normalisation (CEN) et en France, au-delà des 8 commissions normatives nationales.

## 1994

Dans le cadre de l'ouverture du marché commun, les organismes certificateurs AFNOR et APSAD entrent dans un contexte concurrentiel en faisant leur entrée dans le secteur « marchand ». Pour une lisibilité améliorée des utilisateurs et éviter des doubles marques sur une même activité, la FFMI lance le concept de marques conjointes ou associées entre APSAD et AFNOR.

La FFMI encourage également l'extension des certifications en tierce-partie des services associés aux produits (principalement installation-maintenance) qui s'élaborent dans les diverses techniques affiliées. La première certification de services, créée en 1991, initiée avec APSAD : Installation d'extincteurs mobiles.

La FFMI renforce le CNMIS, fondé initialement avec AFNOR et SYFEX, en invitant la Défense et Sécurité Civile (DSC), actuelle Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) à lui transférer la nouvelle procédure de certification des véhicules et des équipements. Cette certification maintenant signée de la marque « NF - Matériels Sapeurs-Pompiers » sera complétée de la préconisation DSC, remplaçant l'agrément ministériel initial.

Le GIF accélère la mise en œuvre des référentiels nécessaires à la certification NF des organes de commandes, des portes coupe-feu, des exutoires de fumées et des volets clapets. La gestion de ces certifications est confiée au CNMIS.



apsad



Le 100ème Congrès de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) a eu lieu à Nancy.



M. Frédéric KOCH, président de la FFMI ; Colonel JANVIER, président de la FNSPF  
© Michel ALLIRAND

## 1995

La FFMI encourage partout parité et déontologie des règlements de certifications jusqu'alors très disparates, particulièrement après les conclusions en cour d'appel de Paris sur les équités concurrentielles afférentes (qualification d'entreprises de maintenance), procédure où la FFMI s'est largement impliquée.

Le protocole d'accord FFMI / DDSC « Direction de la Défense de la Sécurité Civile » / BSPP « Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris » sur la procédure d'agrément des véhicules et équipements de secours est signé cette année là.

Les syndicats s'impliquent dans la création ou l'actualisation des référentiels de qualification d'entreprises et/ou de normalisation des services associés aux produits. Les référentiels de qualification d'entreprises intègrent les impératifs de l'ISO 9000, système de management de la qualité (APMIS - Qualification d'installateurs IEA, etc.) .

Dissolution du SEPSI « Syndicat des Équipements Divers de Protection et de Sécurité Contre l'Incendie ».

Le GCID ouvre ses statuts aux installateurs de détection incendie. Le syndicat prend le nom de GESI « Groupement français des industries Électroniques de Sécurité Incendie ».

- Le GIF développe plusieurs sections spécialisées en désenfumage et compartimentage : exutoires; portes coupe-feu; volets/clapets, il intègre également les installateurs.

- Malgré les efforts de concertation engagés par la FFMI, un syndicat de distributeurs qualifiés IEM est créé indépendamment du DIMI : le SNPIEM qui, in fine, rejoindra les rangs affiliés fédéraux en 2004 en fusionnant avec le DIMI (actuel SYPSI).



Le SYFEX s'associe avec le DIMI pour l'élaboration d'une norme NF - Service Maintenance et la mise au point d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs (CAP - AVAE). Signature d'une convention entre la FFMI et l'Éducation Nationale.



Photo prise pendant l'Oscar de 2012 pour fêter les 15 ans du CAP - AVAE

De gauche à droite : MM. Roger DESAUTEL (SYFEX), Michel LAHOUDI (SYFEX), Patrick URBANEJA (SYPSI), Marcel ALVES (SYFEX), Michel DUBOISSET (SYPSI), Gérard GOBEAUX (SYFEX), Michel FLACHAT (SYPSI) et Mme Carole-Anne DUBERNARD (SYFEX) © FFMI

## 1996

- La FFMI encourage la création d'un « guichet unique » de certification par l'intermédiaire du CNMIS, dont elle est l'actionnaire unique. Objectif initial est la gestion homogène et transparente pour les certifications existantes et futures, et les modalités similaires dans les référentiels de certifications, quel que soit le certificateur AFNOR et/ou APSAD. Elle ouvre une opportunité de cohérence aux professionnels de la sécurité électronique anti-intrusion en admettant leur entrée au CNMIS.

- L'AFNOR, l'APSAD, le CNMIS et les laboratoires d'essais se mettent progressivement en conformité avec les normes EN 45011 et EN 45001 pour l'accréditation par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

- Au plan promotionnel, pour préserver et pérenniser une grande manifestation internationale en France, la FFMI exerce pour la seconde fois son partenariat de co-organisateur d'EXPOPROTECTION (la première fois en 1992). Le département « FEU » spécifique est mis en œuvre au sein de l'exposition internationale.

- Le 21 mars, le GIF établit les référentiels de certification NF de ses matériels et de qualification de ses entreprises. Cette même année, il prend le titre de « Groupement des Fabricants et des Installateurs de Matériels Coupe-feu et d'Évacuation de Fumées ».

## 1997

- Pour faciliter l'évolution du CNMIS, la FFMI (100% des certifications gérées par cet organisme), fait ouvrir les statuts de cet organisme aux certifications de l'anti-intrusion.

- 🔥 Constitution du 13ème syndicat affilié à la FFMI, le SFPS « Syndicat Français des Professionnels de la Signalisation » le 17 juillet et composé de 15 entreprises. Ce syndicat permet de compléter le spectre de la chaîne de prévention et référencer l'amont de l'évacuation au sein de la fédération.

## 1998

- 🔥 Constitution du 14ème syndicat affilié à la FFMI, le GIFSID « Groupement des Installateurs Mainteneurs Fabricants de la Sécurité Incendie Domestique » le 1er juillet et composé de 16 entreprises.

- La FFMI prend désormais en compte, à travers de ce groupement, la sécurité incendie domestique, avec en particulier l'utilisation des Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumées (DAAF) dans les logements.



- La FFMI est largement impliquée dans le suivi de l'évolution qui conduit au maintien de la marque APSAD sous transfert au CNPP. Les modalités de développement de certifications liées sont évaluées au sein d'un Comité Général de Certification (CGC) présidé par des utilisateurs, et dont la vice-présidence est occupée par la FFMI.

## 2000

Cette année est marquée par quelques avancées significatives :

- ◇ La création du CIFS « Comité Interprofessionnel Français de la Sécurité » qui regroupe les organisations professionnelles des 4 secteurs de la sécurité agissant dans le domaine de la prévention et la protection des personnes et des biens (sécurité incendie, sécurité électronique, anti-intrusion, surveillance par agents-sécurité physique) ;
- ◇ La signature d'une charte assurant le contrôle du processus de démantèlement, récupération et élimination du halon, mise au point par le GIFEX et le ministère de l'Environnement ;
- ◇ L'affirmation du besoin de certifier les services pour assurer la mise en sécurité optimale : après les produits, les entreprises, les systèmes, la certification des services constituera le maillon indispensable de la chaîne de la sécurité.

## 2001

Explosion de l'usine AZF de Toulouse le 21 septembre, l'agglomération entière est sinistrée avec un bilan matériel et humain très lourd : 31 morts, 20 000 blessés, 89 établissements scolaires touchés par la déflagration. Ce drame engendre la création des premiers Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS).



Le site de l'usine AZF, dans la banlieue sud de Toulouse, après la forte explosion survenue dans la matinée du 21 septembre 2001, vue depuis la butte de l'hôpital Rangueil. © Thierry DAVID



**40 ans après sa création,  
la FFMI compte 11 syndicats affiliés et 175 entreprises adhérentes.**

## 2003

Création d'une nouvelle instance : FFMI-Europe. Les professionnels de la fédération multiplient les apports d'expertise pour intégrer l'application de cinq directives européennes et de l'ensemble normatif afférent.

## 2004

De la sécurité domestique à tous les systèmes de détection et de protection incendie, en passant par les moyens d'intervention de la sécurité civile, les priorités industrielles restent axées sur des actions à caractère volontariste pour :

- ◇ Une prise en compte et une adaptation à l'ouverture des marchés, des conséquences de la globalisation, en maîtrisant les référentiels des cœurs de métiers pour maintenir le niveau qualitatif de la sécurité installée ;
- ◇ Une valorisation des « savoir-faire » professionnels dans tous les services associés aux produits et systèmes de sécurité, de l'étude du risque à l'installation ainsi qu'à la maintenance avec des engagements forts et précis vis-à-vis des utilisateurs.

## 2005

Constitution du SYPSI « Syndicat des Professionnels de la Sécurité Incendie » en mars, issu de la fusion des deux principaux syndicats français de distributeurs/mainteneurs : le DIMI et le SNPIEM.



De gauche à droite : MM. Yves MOREAU, François SAUER, Michel FLACHAT et Brice MOREAU

## 2006

Présentation du premier site internet de la FFMI lors du salon EXPOPROTECTION.



## 2007

Constitution de l'AFPE2I « Association Française des Professionnelles de l'Équipement d'Incendie et d'Intervention » le 16 février issu de la fusion de l'AFDAE et de l'AFTRI, l'actuel GIVMI.

Les groupements de la FFMI ont développé 23 certifications qui englobent les matériels et systèmes de protection et les services associés. La FFMI a été la première à viser à la certification de l'installation et de la maintenance des équipements de sécurité-incendie en collaboration avec les deux certificateurs impliqués dans son secteur : l'AFNOR et le CNPP.

Depuis 15 ans, 13 certifications volontaires de services sous marque APSAD ou AFNOR, et parfois en association de ces deux marques, signent, en complément des 14 certifications de matériels et systèmes, les référentiels de certification qualitative de l'installation et de la maintenance des équipements de mise en sécurité sur tous les types de risques protégés.

## 2009

Dissolution du Comité National Malveillance Incendie Sécurité (CNMIS), ses activités sont reprises par AFNOR Certification.

## 2010

Création de l'association QUALDION et de son label, en étroite liaison avec l'Autorité de la Sûreté Nucléaire (ASN). C'est le regroupement de quatre organisations représentatives des fabricants, installateurs, mainteneurs et démonteurs des systèmes de détection incendie :



- ◇ La Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE) ;
- ◇ Le Groupement des industries Électroniques de Sécurité Incendie (GESI), affilié à la FFMI ;
- ◇ Le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE) ;
- ◇ Les Professionnels français de la sécurité, voix, données, images (SVDI).

Les Détecteurs de Fumée à Chambre d'ionisation (DFCI), qui contiennent des sources radioactives, doivent désormais être remplacés et éliminés. Responsabilité des détenteurs, cette opération supposait de faire appel à des spécialistes.

Les détenteurs de DFCI avaient initialement 6 ans (jusqu'au mois de décembre 2017) pour les retirer et les remplacer. Sous certaines conditions, ils pouvaient bénéficier d'un délai supplémentaire de 4 ans (jusqu'au mois de décembre 2021). Pour mener à bien ces opérations, les détenteurs devaient faire appel à un professionnel dûment enregistré auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

## 2011

Les fabricants de lanterneaux de désenfumage, membres du GIF pour la promotion de la lumière naturelle dans les bâtiments créent la section « GIF LUMIERE ». Le GIF souhaite naturellement prendre part aux réflexions sur le rôle et l'intérêt de la lumière naturelle. M. Bernard LEPAGE (HEXADOME) en fut le référent technique « historique » jusqu'en 2017. Le GIF Lumière publie la « Lettre du GIF Lumière » jusqu'en 2014 (6 numéros).



 **50 ans après sa création,**  
**la FFMI compte 10 syndicats affiliés et 209 entreprises adhérentes.**

## 2012

122ème Congrès national des sapeurs-pompiers à Amiens l'occasion pour la FFMI de marteler des messages forts comme l'insuffisante notoriété d'alors de la marque NF, les tensions sur le volume des commandes, la tendance à la recherche du moins - disant, mais aussi la nécessaire approche sous coût global de possession



Prise de parole du président de la FFMI, Régis COUSIN lors du congrès © FFMI

## 2013

La « Fédération Française du Matériel d'Incendie » devient la « Fédération Française des Métiers de l'Incendie ». Le changement de dénomination est le reflet d'une évolution profonde de nos activités, la fédération étant devenue une organisation alliant à la fois matériels et services, produits et prestations intellectuelles.



Le 5 avril, la FFMI devient Caporal d'honneur de la FNSPF. Par décision de son Conseil d'Administration, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) a souhaité distinguer la FFMI en lui attribuant la distinction de Caporal d'honneur. Elle témoigne de la qualité et de l'intensité des liens unissant les sapeurs-pompiers et les professionnels de la sécurité incendie.



Remise du Caporal d'honneur du président de la FNSPF, Éric FAURE au président de la FFMI, Régis COUSIN © FFMI

La FFMI est la première personne morale à être ainsi distinguée par la FNSPF pour son implication en faveur de la lutte contre le feu.



Caporal d'honneur des sapeurs-pompiers :

« Cette distinction a été créée en 2010 par la FNSPF. Elle récompense un citoyen n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier pour son engagement hors pair en faveur des sapeurs-pompiers » - [https://www.pompiers.fr/sites/default/files/publications/file/cf\\_medailles\\_web.pdf](https://www.pompiers.fr/sites/default/files/publications/file/cf_medailles_web.pdf)

Création d'une commission « Brouillard d'eau » à la FFMI le 16 septembre. Au sein de la FFMI, les activités liées au brouillard d'eau sont représentées par le groupement GIFEX. Dans le souci de renforcer et de promouvoir l'activité brouillard d'eau dans le domaine de la protection incendie, le GIFEX a créé une commission dédiée à cette activité, commune au groupement GIS qui représente à la FFMI les entreprises du domaine sprinkler.

Le 5 décembre, le CNPP et la FFMI ont organisé « Les Rencontres de la certification incendie » à la Maison de l'Assurance à Paris. Cet événement, véritable plate-forme d'échange des différents acteurs de la maîtrise du risque incendie, a été l'occasion de rappeler un constat simple : la certification est un outil précieux au service des utilisateurs et des professionnels.

Création de l'Institut FRANçais de la Sécurité Civile (IFRASEC) : l'idée originelle était de mettre en place un think tank de référence pour les enjeux de sécurité civile en France. Un partenariat fut signé entre la FFMI et la FNSPF pour faire vivre et dynamiser la réflexion comme la sensibilisation des décideurs publics. La DGSCGC, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association des Maires de France (AMF) faisaient également partie du Conseil d'administration.

## 2014

Création d'une commission des Affaires Réglementaires au sein de la FFMI.

La FFMI signe plusieurs conventions avec ses partenaires : l'Association des spécialistes de la maîtrise et du management des risques (AGREPI) et le Groupement Technique Français contre l'Incendie (GTFI).



De gauche à droite au premier plan : MM. Régis COUSIN, président de la FFMI ; Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur et Éric FAURE, président de la FNSPF © FFMI

🔥 Constitution du 15<sup>ème</sup> syndicat affilié à la FFMI, le GEFPI « Groupement des Entreprises de la Formation-Prévention au risque Incendie » le 29 janvier et composé de 13 entreprises. Le GEFPI est né de la volonté d'entreprises spécialistes de la sécurité-incendie de promouvoir une offre de service de haute qualité en matière de préparation des personnes face à ce risque important. Il regroupe des intervenants reconnus en matière de formation et il vise à une promotion continue des bonnes pratiques.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi rendant obligatoire la présence de détecteurs de fumée dans tous les logements avec la FNSPF, une tournée de sensibilisation est organisée dans 8 villes en France au mois de février. Intitulée « Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité », cet événement a pour objectif de sensibiliser le grand public au risque d'incendie et à l'intérêt de s'équiper en détecteurs de fumée.



De gauche à droite : M. Paul VILLAIN ; Mme Sylvia PINEL ; M. Damien MESLOT, député ; M. Régis COUSIN, président de la FFMI et Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, députée © FFMI

Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement, et le président Régis COUSIN clôturent la tournée de sensibilisation contre les risques d'incendies domestiques le 3 mars 2015 devant l'École Militaire à Paris.

L'Institut FRANçais de Sécurité Civile (IFRASEC), en partenariat avec la FFMI, la DGSCGC et la FNSPF, a organisé les premières Rencontres Parlementaires de la Sécurité Civile, à l'Assemblée Nationale. Pendant toute la journée du 15 avril, de nombreux intervenants (députés, sénateurs, représentants des ministères de l'Intérieur et de l'Environnement...) se sont succédés pour participer à des tables rondes, dont le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Bernard CAZENEUVE.



Discours du président de la FFMI Régis COUSIN © FFMI



M. Régis COUSIN, président de la FFMI ; Laurent PRÉVOST, DGSCGC préfet ; Bernard CAZENEUVE, Premier ministre ; Jean-Paul BACQUET, préfet © FFMI / Julien GRANJOUX

Le 19 juin la FFACSSI « Fédération Française des Coordinateurs SSI » rejoint la FFMI et ses 11 groupements en tant que membre correspondant. La volonté commune de la FFMI et de la FFACSSI de promouvoir et améliorer la sécurité incendie en France, les échanges et partages d'expertises entrepris depuis de nombreuses années, ont amené naturellement la FFACSSI à demander son intégration dans le champ de la FFMI.

Salon IntershütZ 2015 à Hanovre du 8 au 12 juin avec une « Journée France » le 11 juin. Sur la toute la durée de rendez-vous international quinquennal de la profession, la FFMI a été présente aux cotés de ses partenaires et autres fédérations professionnelles sur le Pavillon France.

15 entreprises adhérentes à la FFMI ont exposé sur INTERSHÜTZ 2015, salon de référence qui a été marqué d'un point d'orgue remarquable, la « Journée France », avec la présence du ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE, qui a participé notamment à une table-ronde restreinte avec les représentants des industriels et des fédérations, dont le président de la FFMI.

🔥 Constitution du 16<sup>ème</sup> syndicat affilié à la FFMI, le GEESPI « Groupement des Entreprises d'Études en Sécurité et Prévention contre les risques d'Incendie » le 30 novembre et composé de 4 entreprises fondatrices, ce nouveau syndicat a pour mission la défense et la promotion des spécificités du métier de bureau d'études spécialisé en sécurité incendie.

Signature d'un accord-cadre entre l'Agence Qualité Construction (AQC) et la FFMI.

123ème Congrès FNSPF à Tours. Le chef de l'État, M. François HOLLANDE, a honoré de sa visite les congressistes et il a également été accueilli par une délégation des entreprises. Le président de la FFMI et le premier vice-président, M. Jérôme DESAUTEL, ont pu également échanger avec des personnalités comme M. Alain JUPPÉ, Bruno LE MAIRE, aussi François BAROIN, Dominique BUSSEREAU et Bernard CAZENEUVE.



Rencontre entre le ministre Bruno LE MAIRE et le président de la FFMI, Régis COUSIN © FFMI



MM. Romain CANLER et Jean-Bertrand HEYRAL avant la mise en place du stand FFMI © FFMI



Rencontre entre le président de la République, François HOLLANDE ; Marisol TOURAINE, ministre de la Santé et de la Prévention ; Bernard CAZENEUVE, Premier ministre et le président de la FFMI, Régis COUSIN © FFMI

Au service de la sécurité de nos concitoyens, la FFMI et ses adhérents s'engagent pour soutenir la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, la Croix-Rouge et la Protection Civile dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2016, intitulée « Adoptons les comportements qui sauvent ». Un objectif : sensibiliser et responsabiliser tous les Français pour leur faire adopter les bons comportements face aux situations d'urgence et de risque.

Les thèmes développés par la campagne sont les suivants : l'arrêt cardiaque, l'incendie domestique, l'hémorragie, l'inondation, etc. La FFMI contribue au financement de cette action et relaiera les messages clés à ses adhérents et à son réseau, pendant toute la durée de la campagne.

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), en partenariat avec la FFMI, a organisé le 6 juin les premières rencontres consacrées aux normes et à la sécurité civile, réunissant des représentants de l'État, des sapeurs-pompiers, des organismes de normalisation et de certification, des professionnels et des assureurs.

M. Patrick BUTOR, préfet délégué ministériel aux normes, et M. Julien MARION, directeur adjoint de la DGSCGC (nouvellement directeur depuis juillet 2023) ont rappelé l'importance pour tous les acteurs de participer activement au processus d'élaboration des normes françaises, européennes et internationales. Plus qu'un simple enjeu économique, la maîtrise des normes est un enjeu de « souveraineté nationale ».

Le ministre de l'Intérieur M. Bernard CAZENEUVE et le président de la FFMI, M. Régis COUSIN, ont signé une convention le 10 juin 2016 visant à favoriser et encourager l'emploi des salariés sapeurs-pompiers volontaires dans les entreprises adhérentes de la FFMI.



MM. Régis COUSIN, Claude TARLET, Bernard CAZENEUVE © SG de FONTGALLAND

Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 80% des 250 000 sapeurs-pompiers en France. Leur importance est primordiale pour les interventions des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, en particulier en milieu rural. Mais engagement volontaire au sein des sapeurs-pompiers et vie professionnelle peuvent être difficiles à concilier.

Cette convention servira de base pour la signature de conventions locales entre les SDIS et les entreprises adhérentes de la FFMI, qui préciseront les conditions de mise à disposition des sapeurs-pompiers volontaires par leurs employeurs. La FFMI s'engage ainsi à promouvoir les bonnes pratiques et à faire connaître ce dispositif à ses adhérents. Aujourd'hui encore, près de 500 personnes perdent la vie chaque année à cause des incendies. Engagée depuis plusieurs années dans des actions d'information pédagogiques, la FFMI entend contribuer, en particulier, à sensibiliser les publics les plus jeunes.

L'intérêt est double : faire en sorte que les écoliers intègrent ces connaissances et qu'ils les restituent à leurs parents. En effet, les enfants peuvent entraîner des changements significatifs dans la perception d'un risque au sein d'un foyer.

Une année riche au niveau médiatique, de nombreuses interviews relayées par les radios, des chaînes télévisées, la presse quotidienne nationale française et la presse quotidienne régionale. Ainsi que la réalisation de films de sensibilisation sur les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (DAAF).



Interview du président de la FFMI, Régis COUSIN ©FFMI



Vu d'ensemble de la journée de présentation à Beauvais le 27.01.2017 avec le Ministre de l'Intérieur et la Ministre du logement ©FFMI

Retrouvez le film « Sensibilisation des scolaires au risque incendie » en scannant le QR Code ci-dessous



Convention avec l'ACES (Association des Chargés de Sécurité des Établissements de Soins) : les complémentarités de la FFMI et de l'ACES sont multiples et convergentes. Depuis 2009, les échanges d'expériences, la diffusion d'informations, le partage autour de problématiques communes ont permis la mutualisation des réflexions. La convention rappelle la volonté commune de la FFMI et de l'ACES : promouvoir et améliorer la sécurité incendie dans les établissements de soins et de santé en France.

Matinée d'échanges et d'informations avec l'ordre des architectes d'Île-de-France sur la sécurité incendie



Mme Brigitte METRA, architecte du bâtiment Garance (bâtiment du ministère de la DGSCGC) et M. Régis COUSIN, président de la FFMI © FFMI

## 2017

Constitution du GIVMI « Groupement des Industriels du Véhicule et des Moyens d'Intervention de la sécurité civile », issu de la fusion entre l'AFPé2I et la CSCMMI.

Depuis septembre 2017, le GIFSID a apporté son soutien à l'ABF « Association des Brûlés de France » dans ses actions d'intérêt général pouvant concourir à l'intérêt de ses membres. L'ABF, association reconnue d'utilité publique depuis 2012, a pour objectif de diminuer le nombre des victimes de brûlures sur tout le territoire, et pour ce faire, de développer un certain nombre d'actions de prévention et de lobbying.

La FFMI a été très active pour faire évoluer le texte de la loi pour un « État au service d'une société de confiance », dite loi ESSOC. Elle visait à instaurer le principe du « droit à l'erreur » et à moderniser le rapport entre le public et l'administration par une série de dispositions concrètes. Mais ce texte incluait également un « permis de faire », également dénommé « permis d'expérimenter », permettant aux maîtres d'ouvrage et aux constructeurs de déroger à certaines règles de construction, dont la protection incendie, qui était traité de la même manière que la performance énergétique ou acoustique.

Outre un intense lobbying auprès des parlementaires, la FFMI a publié une tribune avec la FNSPF et l'ABF pour alerter sur les risques encourus si le projet de texte restait en l'état. Au final, la FFMI a eu gain de cause et le texte a été retouché dans un sens moins permissif qu'initialement.

## 2018

La FFMI, avec la DGSCGC, a suscité la création d'un Club Export de la Sécurité Civile. Elle en assure le pilotage pour la partie des entreprises privées, aux côtés de la DGSCGC, qui assure quant à elle la coordination de l'action des composantes de la puissance publique. Le Club Export est co-présidé par le président de la FFMI et le directeur général de la Sécurité Civile.

Lors du Congrès des Sapeurs-Pompiers à Bourg-en Bresse, la FFMI et ses entreprises exposantes accueillent une imposante délégation chinoise avec les autorités de la sécurité civile de la province du Guangxi, pour promouvoir nos savoir-faire.

**CLUB EXPORT DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

Logo of the Club Export de la Sécurité Civile, DGSCGC, and FFMI.

**Qui sommes-nous ?**

Depuis 2016, le Club Export de la Sécurité Civile fédère les moyens et initiatives des entreprises et des services de l'État afin de promouvoir dans le monde la filière française de sécurité civile et de sécurité incendie.

Grâce à diverses actions permanentes ou ponctuelles, le Club Export assure un soutien concret à l'export des entreprises françaises vers les pays désireux de renforcer leurs capacités de protection des populations.

Le Club Export de la Sécurité Civile est co-présidé par le Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) du Ministère de l'Intérieur et le Président de la FFMI (M. Régis COUSIN).

Retrouvez nous :  
 Stand du Ministère de l'Intérieur (1 fait institutionnel)  
 Stand de la FFMI (1 fait institutionnel)

Retour en images de cette journée en scannant le QR code ci-dessous



De gauche à droite : MM. Jérôme DESAUTEL, premier vice-président FFMI et président SYFEX ; Jacques WITKOWSKI, directeur DGSCGC ; Régis COUSIN, président de la FFMI © FFMI

Sur le plan législatif et réglementaire, la FFMI a participé activement aux discussions et aux concertations relatives aux lois ESSOC et ELAN, dans la mesure où les évolutions bâtimementaires peuvent avoir un impact sur la sécurité incendie.

Création du label GEFPI : un label pour les actions de formation-prévention au risque incendie.

Face à une offre pléthorique et une obligation de formation, les employeurs semblent souvent désorientés. C'est pourquoi le GEFPI a décidé d'apporter des éléments clairs d'aide au choix, avec la création d'un label distinctif en faveur des bonnes pratiques du domaine de la formation-prévention au risque incendie. Le label GEFPI, décerné sur la base d'un référentiel, définit ce que doivent être les actions, les méthodes et les outils nécessaires au niveau de qualité requis tout au long du processus de formation.



## 2019

Signature d'un partenariat entre PROMOTELEC et la FFMI, de même qu'entre la FFMI et le Conseil National de la Protection Civile (CNPC).

La FFMI participe également au mois de novembre, aux côtés des autorités, à une ambitieuse mission internationale de soutien à l'export en direction de la Tunisie et de la Libye.

Incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril, qui entraîne la réflexion collective autour d'une meilleure protection des bâtiments et des œuvres patrimoniales en France.

Incendie de l'usine Lubrizol le 26 septembre à Rouen, entraînant la publication de plusieurs décrets et arrêtés en septembre 2020 reformant les dispositions applicables à la sécurité des installations industrielles.



Notre Dame de Paris couvert par un énorme nuage jaune  
© Yann VERNERIE



Incendie de l'usine Lubrizol en 2019 © AFP - Scott OLSON

## 2020

Année particulière en raison de la pandémie de Covid-19, l'actualité réglementaire a été marquée par des sujets importants, avec notamment la réécriture du code de la construction, ainsi que les conséquences de l'incendie de l'usine normande de Lubrizol.

La FFMI a intégré deux nouveaux groupes de travail, l'un piloté par le MEDEF sur le stockage de certains liquides inflammables, suite aux nouvelles interdictions liées à la catastrophe de Lubrizol, et un autre piloté par la DHUP et la DGSCGC portant sur la sécurité incendie et le matériau bois.

La FFMI a également rejoint les travaux menés par la FNSPF visant à améliorer la sécurité incendie dans les bâtiments patrimoniaux français, suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame. Ce projet vise notamment à réaliser un ouvrage couvrant l'essentiel des mesures à prendre pour mieux protéger les bâtiments et les œuvres patrimoniaux.

Mise en place d'un code de bonne conduite pour les adhérents de la FFMI. Retrouvez le via le QR code.



## 2021

Signature d'une convention de partenariat avec l'association ATRAKSIS, qui a pour ambition de valoriser l'apport de la technologie dans les services d'incendie et de secours.

Lors du Congrès National des Sapeurs-Pompiers à Marseille en octobre, la FFMI a eu le privilège de recevoir sur son stand le président de la République, M. Emmanuel MACRON, et le ministre de l'Intérieur, M. Gérald DARMANIN, auxquels elle a remis en main propre son Livre Blanc sur la sécurité civile et la sécurité incendie pour le quinquennat 2022-2027.



Rencontre avec le président de la République, Emmanuel MACRON, le président de la FFMI, Régis COUSIN et du premier vice-président, Jérôme DESAUTEL © FFMI



Rencontre avec le Ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN ; le président de la FFMI, Régis COUSIN ; en présence de Grégory ALLIONE, Président de la FNSPF © FFMI

Retour en images de cette journée en scannant le QR code ci-dessous



Signature d'une convention avec l'Association du Master SQHE de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne visant à nous aider à détecter des profils prometteurs pouvant accompagner notre développement dans les domaines des normes, des certifications, de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement. Cette convention va permettre aussi de renforcer les contenus liés à la sécurité-incendie dans le parcours de ces futurs diplômés.

Sortie de notre livre blanc structuré en quatre parties : Des bâtiments sûrs; Défendre nos territoires ; Protéger nos concitoyens ; La France qui gagne.



Consultez notre livre blanc en scannant le QR code ci-dessous



**LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ INCENDIE  
ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
2022-2027**

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Cette année-là, la FFMI fête ses 60 ans. En raison du COVID et des restrictions sanitaires attendues, l'évènement dédié ne sera organisé qu'en 2023.

 **60 ans après sa création,  
la FFMI compte 10 syndicats affiliés, 1 membre correspondant et  
300 entreprises adhérentes.**

**2022**

Le risque incendie, lié aux batteries à base de lithium, prend de plus en plus d'ampleur, en raison de la fréquence en hausse de ces incendies, et surtout de leur

intensité. C'est la raison pour laquelle la FFMI a décidé de mettre en place un GT transverse, réunissant plusieurs syndicats de la FFMI, afin de réfléchir collectivement à ce sujet.

C'est dans cet esprit que la FFMI a organisé des rencontres avec les acteurs de cet écosystème, tels que la DGSCGC, la DGPR « Direction Générale de la Prévention des Risques », France Assureurs, ou encore le laboratoire EFECTIS.

Dissolution du GIFSID le 19 octobre 2021 et fusion au sein du GESI le 20 janvier 2022, à travers un GT Habitation. Si le syndicat qui représentait la sécurité domestique au sein de la FFMI a disparu, la thématique reste donc bien présente au sein de la fédération.

**2023**

Création d'un GT Environnement et d'un GT sur les PFAS (composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés) au sein de la FFMI.

Relance dynamique du Club Export : une séance plénière a eu lieu sous la présidence de Mme Dominique FAURE, ministre déléguée au ministère de l'Intérieur, Place Beauvau le 18 avril 2023.



De gauche à droite : M. Jérémie VIGNA, directeur commercial et marketing au COGES ; Julien COUCHEURON, Business France ; Gérard LACROIX, directeur général adjoint du GICAT ; Alain THIRION, directeur DGSCGC ; Jean-Paul BOSLAND, président de la FNSPF ; Régis COUSIN, président de la FFMI ; Mme Dominique FAURE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité ; Bruno ULLIAC, directeur MREI (Mission Relations Européennes et Internationales) ; Sébastien LAHAYE, représentant du Pôle SAFE © FFMI

Rassemblant l'ensemble des administrations et des organismes publics ayant une compétence en matière de soutien à l'export, et les entreprises représentées par leurs différentes associations représentatives, cet évènement a permis de planifier et tracer les contours des régions du monde où notre pays va accentuer en 2023-2024 son effort de rayonnement et de coopération.

Ainsi, le royaume de Jordanie et l'Australie ont été désignés comme pays prioritaires dans les actions à mener, ce dernier État étant particulièrement confronté lui aussi, comme la France au phénomène d'intensification des mégas-feux.



De gauche à droite : le général AL-OMARI, directeur général de la sécurité civile jordanienne ; le préfet Julien MARION, directeur général de la DGSCG et Régis COUSIN, président de la FFMI © FFMI



M. Alexis LACOUR de GRANDMAISON, ambassadeur de France en Jordanie ; les membres du groupe sénatorial France-Jordanie, et les représentants de la FFMI. © La Résidence de France à Amman

Comme chaque année depuis 1984, la FFMI est présente et participe à l'inauguration officielle du 129ème Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France à Toulouse.



Visite du ministre de l'Intérieur, M. Gérald DARMANIN au Congrès national des Sapeurs-Pompiers de France à Toulouse © FFMI

Retrouvez toutes les photos de cet évènement via le QR code



Célébration des 60 ans de la FFMI au Sénat le 13 novembre avec ses adhérents, ses partenaires historiques (FNSPF, AFNOR, CNPP, France assureurs, ABF, etc) et les pouvoirs publics avec lesquels la fédération travaille de manière étroite tout au long de l'année (DGSCGC, parlementaires, DHUP, DGPR, etc).

## Conclusion

Depuis sa naissance, l'histoire de la FFMI va de pair avec l'évolution du modèle français de sécurité civile et celle de la réglementation en matière de sécurité incendie. Ils s'articulent autour du triptyque : hommes - matériel - doctrine.

Faits d'adaptations permanentes et de progrès continus, les métiers des industriels de la sécurité incendie n'ont eu de cesse d'élaborer de nouvelles normes, de concevoir des produits innovants et de proposer de nouveaux services afin de répondre au mieux à l'objectif principal qui guide ces professionnels depuis des générations, à savoir la protection optimale des personnes et des biens.

À titre d'exemple, depuis plusieurs années, la prise en compte de la dimension environnementale et de la digitalisation accrue de nos environnements professionnels a conduit les adhérents de la FFMI à faire évoluer leurs systèmes de sécurité incendie, afin d'être en parfaite adéquation avec les attentes et les besoins d'aujourd'hui.

Forte de l'expertise de ses membres, la FFMI peut également s'appuyer sur le concours de ses partenaires historiques (pouvoirs publics, monde pompier, assureurs, laboratoires d'essais, organismes de normalisation et de certification) pour continuer d'œuvrer avec détermination et efficacité vers un modèle de protection incendie toujours plus performant, au service de l'intérêt général de nos concitoyens, comme le voulait les pères fondateurs de notre fédération.

# Nos présidents

---



**1961-1975**  
Marcel ALBERTINI  
(BERLIET)



**1975-1980**  
René CRUMOIS  
(SICLI Compagnie  
Centrale)



**1980-1984**  
Gabriel GRANGER  
(CAMIVA)



**1998-2002**  
Alain BALTHAZARD  
(EAU & FEU)



**2002-2008**  
Marc RUMEAU  
(TYCO)



**2008-2009**  
Roger DESAUTEL  
(DESAUTEL)



**1984-1992**  
André VIEL  
(SIDES)



**1992-1993**  
Frédéric KOCH  
(SICLI Compagnie  
Centrale)



**1993-1998**  
Robert FONDRAZ  
(CERBERUS-GUINARD)



**2009-2012**  
Jean-Paul ETOURMY  
(NOVOFERM)



**2012-\*\*\***  
Régis COUSIN  
(AVISS)

# L'histoire de nos syndicats

## SGFPC (1933) – SCMI – SGCM (1945) – SGMI (1973) – SYFEX (1975 + 1982)

Depuis 1933, le SYFEX (Syndicat français des Fabricants d'Extincteurs fixes et mobiles) est la représentation professionnelle des fabricants nationaux d'extincteurs. Affilié à la Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI), il en fut l'un des fondateurs en 1961. Il fête ses 90 ans cette année.

L'extincteur est un produit de sécurité essentiel. Moyen de première intervention par excellence sur l'incendie, il est la solution de sécurité la plus répandue et la plus utilisée. Les adhérents du SYFEX se sont toujours fortement engagés pour développer et consolider un haut niveau de qualité et de fiabilité lors de la production et la maintenance de ces appareils sous pression.

1961 : Maurice CHOVOGEON (SOL-SADES)

1973 : Gilbert PIED (HARDEN)

1994 : Roger DESAUTEL (DESAUTEL)

2011 : Michel LAHOUDI (EUROFEU)

2019 : Jérôme DESAUTEL (DESAUTEL)



Maurice CHOVOGEON  
(SOL-SADES)



Gilbert PIED  
(HARDEN)



Roger DESAUTEL  
(DESAUTEL)



Michel LAHOUDI  
(EUROFEU)



Jérôme DESAUTEL  
(DESAUTEL)

## CSCMI (1960) - CSCMMI (1973) - GIVMI (2017)

Créée en 1960, la Chambre syndicale des Constructeurs de Matériels d'Incendie représente un fleuron de la technologie française d'intervention sur feux dont les véhicules spécialisés en protection d'industries, de raffineries, d'aéroports et conçus pour répondre à tous les types d'interventions-pompiers en milieu urbain et rural, dont 50% des productions irriguent les 5 continents. Affiliée à la Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI), la CSCMI en fut l'une des fondatrices en 1961.

En concertation avec les tutelles – essentiellement la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile et les partenaires sapeurs-pompiers militaires et volontaires, la CSCMMI participe et dédie son expertise au sein de toutes les instances de référencement des règles, chartes et engagements des professionnels spécialisés.

Avec la FFMI, les constructeurs de matériels motorisés d'incendie affiliés ont mis en œuvre l'application de la préconisation ministérielle de la DDSC et en partenariat avec les acteurs du secteur de l'intervention ont généré une certification NF-matériels de Sapeurs-Pompiers. En connotation directe avec les processus d'assurance-qualité sous ISO, les entreprises de la CSCMMI ont volontairement fondé une certification sous contrôle paritaire validant toutes les phases de la conception à la mise sur le marché, incluant audits des sites de fabrication, essais de conformité au laboratoire de la BSPP et suivi qualitatif de fabrication en mode constant et pérenne.

La CSCMMI fusionne avec l'AFPé2I en 2017 pour devenir le GIVMI (Groupement des Industriels du Véhicule et des Moyens d'Intervention de la sécurité civile).

1960 : Marcel ALBERTINI (BERLIET)  
 1977 : Gabriel GRANGER (CAMIVA)  
 1981 : André VIEL (SIDES)  
 1992 : Gérard CATTAUD (CAMIVA)  
 2008 : Christian DU VERNE (DESAUTEL) – Président de la CSCMMI  
 2017 : Christian DU VERNE (DESAUTEL) – Président du GIVMI



Marcel ALBERTINI  
(BERLIET)



André VIEL  
(SIDES)



Gérard CATTAUD  
(CAMIVA)



Christian DU VERNE  
(DESAUTEL)

### SNMI (1964) - SPDIMI (1974) - DIMI (1984) - SYPSI (2005)

Créé en 1964, ce syndicat fut l'une des premières organisations de distributeurs-installateurs spécialisés indépendants. Le SYPSI (Syndicat des Professionnels de la Sécurité Incendie) né le 19 mars 2005 est issu de la fusion des 2 principaux syndicats français de distributeurs pour la fourniture et la maintenance de matériels incendie (le DIMI et le SNPIEM). La majorité des membres est constituée d'entreprises de toutes tailles, principalement de dimension humaine au service et à l'écoute de la clientèle sur le territoire national.

La volonté de ce syndicat est d'offrir une polyvalence de services de proximité à tous les types d'utilisateurs. Avec toutes les activités originellement liées à l'extincteur, le SYPSI élargit son offre pour globaliser la réponse aux besoins des risques clients et à l'ensemble des équipements de protection des bâtiments contre l'incendie qui sont à vérifier.

1964 : L. QUIRLINE (QUIRLINE)  
 1972 : François SAUER (SICLINCENDIE)  
 1975 : Pierre JOUAN (JOUAN)  
 1994 : Yves MOREAU (SMATIS)  
 1995 : Michel FLACHAT (SCP - Sté Champenoise de Protection)  
 2001 : Brice MOREAU (VEXIN PROTECTION / LSI)  
 2005 : Brice MOREAU (VEXIN PROTECTION / LSI) & Sylvain COUREAUT (AED)  
 2009 : Patrick URBANEJA (SLMI)  
 2014 : Robert PEREZ (RIF)  
 2022 : Michel MESNIER (CHRONOFEU)



Yves MOREAU  
(SMATIS)



Michel FLACHAT  
(SCP)



Brice MOREAU  
(VEXIN PROTECTION /  
LSI)



Patrick URBANEJA  
(SLMI)



Robert PEREZ  
(RIF)



Michel MESNIER  
(CHRONOFEU)

## GIS (1967)

Depuis des décennies, regroupés au sein du GIS (Groupement français des Installateurs de Sprinklers) affilié à la FFMI, les installateurs titulaires de certifications pour l'installation et la maintenance des systèmes de protection automatique à eau de type sprinkler sont représentatifs de plus de 80% de l'activité (certification APSAD de service : utilisation de matériels reconnus et contrôle des installations par tierce partie).

Avec une expertise industrielle segmentée au sein de tous les groupes de travail nationaux et européens, le GIS est centralisateur des consensus professionnels mettant le « savoir-faire » des entreprises spécialisées au cœur de tous les référencements et des règles de l'art qui régissent la mise en œuvre « sprinkler ».

1967 : René CRUMOIS (SICLI)

1978 : René NARJOT (L'INDUSTRIEL DU CHAUFFAGE)

1983 : Jean FLORENTIN (TNEE puis TPI)

1988 : M. BOUVARD (OPPI)

1990 : Jean FLORENTIN (TNEE puis TPI)

1992 : Bernard XIBERRAS (PROTEC-FEU)

1999 : Marc MONTEILS (M&P)

2009 : Philippe CONUS (TPI)

2011 : Youcef OUAMMOU (TPI)

2013 : Christophe BERLAND (AAI)

2015 : Christophe DOUTRE (TPI)

2016 : Pierre BREILLOUT (CLF SATREM)

2018 : Frédéric PROUST (TYCO-JCI)



René CRUMOIS  
(SICLI)



Bernard XIBERRAS  
(PROTEC-FEU)



Marc MONTEILS  
(M&P)



Philippe CONUS  
(TPI)



Youcef OUAMMOU  
(TPI)



Christophe BERLAND  
(AAI)



Christophe DOUTRE  
(TPI)



Pierre BREILLOUT  
(CLF SATREM)



Frédéric PROUST  
(TYCO-JCI)

## SMIC (1968-2000)

Le SMIC (Syndicat du Matériel Incendie du Centre) regroupait les fabricants regroupés dans l'importante région industrielle de Montluçon.

1968 : Edmond ROCHELET (SDIC)

1975 : Max KAEMPFLER (SFEME)

1980 : P. BILGER (PRIMEX'T et SFEME)

1998 : Thierry MIARD (AREO-FEU)

2000 : Michel DUBOISSET (LA PROTECTION TECHNIQUE  
EXTINCTEUR ECLAIR)



Michel DUBOISSET  
(LA PROTECTION TECHNIQUE)

## AFFTI (1972) - AFTRI (1993) - AFPéZI (2007) - GIVMI (2017)

Depuis sa création en mai 1972, l'AFFTI devenue l'AFTRI « Association Française des Fabricants de Tuyaux et Robinetterie d'Incendie » était l'organisation professionnelle représentative de l'expertise industrielle pour les équipements destinés aux Sapeurs-Pompiers (hors véhicules), tels que les lances, les tuyaux, les dévidoirs d'incendie, etc. Elle était également présente dans la protection incendie des bâtiments avec les Robinets d'Incendie Armés (RIA), et la robinetterie pour colonnes d'incendie.

Les experts de ce groupement impliqués dans de nombreuses commissions normatives françaises et européennes ont étendu leurs champs d'application à de nouvelles familles de produits comme les bouches et les poteaux d'incendie. Ils participaient également à l'élaboration des référentiels des services associés à ces produits de l'installation à la maintenance. C'est dans cet esprit, que l'AFTRI s'est fixé pour objectif d'ouvrir ses rangs aux professionnels appartenant à d'autres métiers comme ceux de l'extinction et de l'intervention des Sapeurs-Pompiers.

L'AFTRI devient l'AFPéZI « Association Française des Professionnels de l'Équipement d'Incendie et d'Intervention » en 2007 puis fusionne avec la CSCMMI en 2017 pour devenir le GIVMI « Groupement des Industriels du Véhicule et des Moyens d'Intervention de la sécurité civile ». Le GIVMI représente le fleuron de la technologie française d'intervention sur feux comprenant les véhicules et Équipements Manuels Portatifs (EMP) spécialisés en protection de sites industriels, de raffineries, d'aéroports mais aussi conçus pour répondre à tous les types d'interventions des sapeur-pompiers en milieu urbain et rural. Une large partie des productions de nos entreprises sont exportées vers les 5 continents.

1972 : Michel MARTIN (EAU & FEU)  
1986 : Alain BALTHAZARD (EAU & FEU)  
1999 : Jean COUPEL (R.PONS)  
2007 : Jean COUPEL (R.PONS)



Alain BALTHAZARD  
(EAU & FEU)



Jean COUPEL  
(R.PONS)

## PROMO-LEZ (1975 - 1976)

Association pour la PROMotion du Lanterneau d'Éclairage Zénithal.

1975 : M. BARRAT (ESSEMES)

## GCID (Commission au sein de la FFMI de 1968 à 1974 - 1975) - GESI (1995)

Ce syndicat était à l'origine une « Commission Détection » au sein de la FFMI depuis 1968 puis devient le GCID (Groupement professionnel des Constructeurs Installateurs de système de Détection incendie) en 1975 pour enfin devenir le GESI en 1995.

Le GESI, Groupement Français des Industries Électroniques de Sécurité Incendie, représente la majorité des fabricants de matériels de détection incendie installés en France, pour un chiffre d'affaires marché global d'environ 580 millions d'euros. En faisant la promotion des métiers de constructeur, installateur et mainteneur, le GESI propose des équipements et des services de valeur pour assurer une détection précoce et donner l'alarme pour la protection des personnes et des biens en ERP, ICPE, habitation ... (SSI et DAAF).

1970 : M. DEMBNO (LE TÉLÉAUTOMATE) – Rapporteur de la Commission DI

1975 : Émile HUGON (SGPE) – Président fondateur du GCID

1980 : Jean-Claude LANORE (SICLI)

1984 : Jacques LEVOYER (CERBERUS-GUINARD)

1985 : Philippe LECUYER (DEF)

1986 : Jacques LEVOYER (CERBERUS-GUINARD)

1987 : Philippe LECUYER (DEF)

1988 : Jacques LEVOYER (CERBERUS-GUINARD)

1990 : Philippe LECUYER (DEF)

1992 : Jean-Yves WOWK (CERBERUS-GUINARD)

1994 : Philippe LECUYER (DEF) – Président fondateur du GESI

1997 : Patrick JOUGLARD (CERBERUS-GUINARD)

2001 : Serge SPARACCA (ESSER)

2002 : Philippe LECUYER (DEF)

2004 : Patrice de CARNÉ (SIEMENS)

2007 : Philippe LECUYER (DEF)

2008 : Régis COUSIN (AVISS)

2012 : Frédéric CHATEAU (DEF)  
2014 : Franck LORGERY (SIEMENS)



Philippe LECUYER  
(DEF)



Patrick JOUGLARD  
(CERBERUS-GUINARD)



Serge SPARACCA  
(ESSER)



Patrice de CARNÉ  
(SIEMENS)



Régis COUSIN  
(AVISS)



Frédéric CHATEAU  
(DEF)



Franck LORGERY  
(SIEMENS)

## SEPSI (1976-1995)

Le SEPSI était le Syndicat des Équipements divers de Protection & Sécurité contre l'Incendie.

1976 : Roger LECONTE (LECONTE)  
1986 : R. KLESK (OTIS)  
1988 : Marcel ALVES (BOSQUET)  
1992 : R. KLESK (OTIS)



Marcel ALVES  
(BOSQUET)

## GIF (Commission au sein du GIS de 1970 à 1975 - 1976)

Le GIF (Groupement des fabricants installateurs de matériels coupe-feu et d'évacuation des fumées), tout d'abord à l'origine une commission au sein du GIS il prend la forme juridique d'un syndicat en 1976, affilié à la FFMI et regroupe la majorité des fabricants et fabricants installateurs de matériel coupe-feu et d'évacuation des fumées. Les produits du GIF remplissent des fonctions essentielles à la préservation des vies et des biens dans les bâtiments. Ils permettent de compartimenter le feu, et d'évacuer les fumées et la chaleur.

Le GIF est organisé en trois sections : Désenfumage naturel, Portes Coupe-Feu, Clapets/Volets/Conduits avec aussi un GT dédié à la volonté de prescrire plus de Lumière naturelle dans les bâtiments. Riche de cette diversité de métiers et d'approche, le GIF fonde son unité sur une philosophie commune : l'exigence qualitative pour les produits et services est la seule garantie du niveau de sécurité incendie des bâtiments.

1970 : Léon GUBRI (GUBRI) – Rapporteur de la Commission  
1976 : Jean-Pierre BRAUN (MATHER & PLATT) –  
Président fondateur du syndicat  
1980 : Jacques-Henri RENARD-WERNER (BON & NAGA)

1982 : Michel GUBRI (GUBRI)  
 1985 : Denis PERIER (SKYDOME)  
 1991 : Patrick ROUX (GAMMA Industries et STRULIK)  
 1992 : Denis PERIER (SKYDOME)  
 1995 : Jean-Pierre THEVENET (SOUCHIER)  
 1998 : Jean-Pierre LAVIGNAC (MADICOB)  
 2002 : Jean-Paul ETOURMY (NOVOFERM)  
 2009 : Jean-Pierre THEVENET (SOUCHIER)  
 2013 : Raoul ROTH (ECODIS/Kingspan Light and Air)  
 2021 : Sylvain BELLOIR (ESSEMES SERVICES)



Jean-Pierre THEVENET  
(SOUCHIER)



Jean-Pierre LAVIGNAC  
(MADICOB)



Jean-Paul ETOURMY  
(NOVOFERM)



Raoul ROTH  
(ECODIS/Kingspan Light  
and Air)



Sylvain BELLOIR  
(ESSEMES SERVICES)

## AFFAE (1981) - AFDAE (1986) - AFPé2I (2007) - GIVMI (2017)

Depuis sa création en 1981, les membres de l'AFDAE spécialistes en agents extincteurs ont été en appui d'une majorité de techniques d'extinction affiliées à la FFMI. À l'écoute permanente d'utilisateurs diversifiés, l'AFDAE répondait, entre autres, aux plus hautes exigences de performances des normes internationales avec une gamme complète d'émulseurs fluorés. Il s'agissait d'optimiser dans de multiples applications l'efficacité d'extinction avec des taux d'application minimisés : pour les pétroliers, les sapeurs-pompiers, les services de sécurité des aéroports, les installations sprinkler ciblées.

L'AFDAE devient l'AFPé2I (Association Française des Professionnels de l'Équipement d'Incendie et d'Intervention) en juillet 2007 puis fusionne avec la CSCMMI en 2017 pour devenir le GIVMI.

1981 : Émile HUGON (GÉNÉRALE INCENDIE)  
 1991 : Alain BALTHAZARD (EAU & FEU)  
 2004 : Chantal ANDRÉ (EAU & FEU)  
 2006 : Jean-François CHIRON (DESAUTEL)  
 2007 : Jean COUPEL (R.PONS)



Alain BALTHAZARD  
(EAU & FEU)



Chantal ANDRÉ  
(EAU & FEU)



Jean-François CHIRON  
(DESAUTEL)



Jean COUPEL  
(R.PONS)

## GIFEX (Commission au sein du SYFEX en 1980 - 1981)

Créé en 1981, le GIFEX, Groupement des fabricants et installateurs de systèmes d'extinction automatiques fixes, réunit les principaux fabricants, installateurs et recycleurs certifiés. Auparavant, il existait déjà depuis 1933 au sein du premier groupement professionnel en sécurité incendie.

Représentant la majorité du marché de l'extinction fixe automatique hors sprinkler en France, le GIFEX apporte une expertise industrielle reconnue dans l'établissement des référentiels, règles et pratiques professionnelles afférentes à l'extinction à gaz, brouillard d'eau, mousse, poudre ainsi que la réduction permanente du taux d'oxygène, adaptés aux différentes configuration de risques à protéger.

1981 : Jean SCHIFFERS (SCHIFFERS)

1985 : Jacques LEVOYER (CERBERUS-GUINARD)

1991 : Jean-Louis NANOT (MATHER & PLATT)

1994 : René BARBERO (Automatismes SICLI)

2002 : Max BIGUET (DESAUTEL)

2004 : Patrick FERNANDES (SIEMENS)

2008 : François BRYON (SIEMENS)

2012 : Xavier CHODKIEWICZ (EFMT)

2014 : Philippe CHARLOT (SIEMENS)

2021 : Gilles MANGIALENTI (DESAUTEL)



Jean SCHIFFERS  
(SCHIFFERS)



René BARBERO  
(Automatismes SICLI)



Max BIGUET  
(DESAUTEL)



Patrick FERNANDES  
(SIEMENS)



François BRYON  
(SIEMENS)



Xavier CHODKIEWICZ  
(EFMT)



Philippe CHARLOT  
(SIEMENS)



Gilles MANGIALENTI  
(DESAUTEL)

## SFPS (1997)

Le SFPS – Syndicat Français des Professionnels de la Signalétique de Sécurité, regroupe des entreprises engagées dans les activités de conception, fabrication et commercialisation de signalisations et plans de sécurité.

1997 : Patrice TOREAU-FONTENAY (France Sécurité Protect)

2006 : René BERGER (EURO SIGNAL)

2008 : Pascal REYNAUD (ALPA)

2017 : Philippe FOURNET (ACTIPLAN)

2019 : Jean-Baptiste TORRES (SIPLAN)



Patrice TOREAU-FONTE-NOY (FSP)



René BERGER (EUROSIGNAL)



Philippe FOURNET (ACTIPLAN)



Jean-Baptiste TORRES (SIPLAN)

### GIFSID (1999-2022)

Créé en 1999, le GIFSID, Groupement des fabricants, distributeurs, mainteneurs français de matériels de sécurité incendie domestique, rassemblait la majorité des acteurs de la sécurité domestique.

Les adhérents du GIFSID étaient animés d'une même volonté de défendre et promouvoir la qualité et la fiabilité des équipements de sécurité domestiques, tel que les détecteurs avertisseurs autonomes de fumées (DAAF), les détecteurs avertisseurs autonomes de monoxyde de carbone (DAACO), etc.

Ce syndicat, dissout fin 2021, représente toujours la sécurité incendie domestique à travers un GT Habitation au sein du GESI.

1999 : Yves RENAUD (ISOGARD SYSTEM/GES France/ISOGARD)  
2001 : M. ADOUARD (ARSI/SEE/ISOGARD)  
2002 : Jean-Claude BREGEAT (FARE-DEF)  
2016 : Alain BAHUON (ONELEC)  
2019 : Shane LYONS (EI Electronics)  
2022 : intègre le GESI au sein d'un GT Habitation avec comme rapporteur M. Gabriel BARATA (EUROFEU)



Yves RENAUD (ISOGARD SYSTEM/GES France/ISOGARD)



Jean-Claude BREGEAT (FARE-DEF)



Alain BAHUON (ONELEC)



Shane LYONS (EI Electronics)



Gabriel BARATA (EUROFEU)

## GEFPI (2015)

Le GEFPI est né en 2015 de la volonté d'entreprises spécialistes de la sécurité incendie, de promouvoir une offre de services de haute qualité en matière de préparation des personnes face à ce risque constant. Il regroupe des intervenants reconnus en matière de formation et il vise à une promotion continue des bonnes pratiques.

2015 : Philippe de PANTHOU (EUROFEU)

2022 : Éric de FOLLEVILLE (SI2P)



Philippe de PANTHOU  
(EUROFEU)



Éric de FOLLEVILLE  
(SI2P)

## GEESPI (2015)

Créé en 2015, le Groupement des Entreprises d'Études de Sécurité et Prévention Incendie (GEESPI) est le syndicat professionnel représentatif des bureaux d'études en sécurité incendie. Les études en sécurité et prévention contre les risques d'incendie ont pour objet l'assistance technique aux donneurs d'ordre dans cette spécialité, portant sur tous types de bâtiments soumis aux règles de prévention contre les risques d'incendie et de panique (ERP, IGH, établissements soumis aux dispositions du Code du travail, habitation, bâtiments industriels, etc.).

2016 : Magali COTTAVE (CSD FACE)

2019 : Jean-Yves LE BARS (CSD FACE)

2020 : Paul POULAIN (CYRUS Industrie)

2022 : Wilson JAURÈS (PCSI)



Magali COTTAVE  
(CSD FACE)



Jean-Yves LE BARS  
(CSD FACE)



Paul POULAIN  
(CYRUS Industrie)



Wilson JAURÈS  
(PCSI)

# Nos délégués généraux

---



**1979-1992**  
Jean BOUILLON



**1992-2010**  
Michel MALLARD



**2010-2014**  
Serge RECOULES



**2014-2017**  
Romain CANLER



**2018-2020**  
Caroline BÉGUÉ



**2020-\*\*\***  
Jérôme KOENIG

Retrouvez l'ensemble  
de nos permanents en  
vidéo via le QR Code



## Les Oscars de la FFMI depuis 40 ans

---

• **1983**

• CGCT – Compagnie Générale des Constructions Téléphoniques

• *Cérémonie dans les salons du luxueux hôtel « Royal Monceau »*

• **1984**

• POLYCLINIQUE DE GENTILLY à Nancy

• Tricoise d'Or au DDSIS du Vaucluse (84)

• *Cérémonie dans les salons de l'Automobile Club de France (ACF) et ce, jusqu'en 2017.*

• **1985**

• SEB (société d'emboutissage de Bourgogne)

• Tricoise d'Or au DDSIS du Cher (18)

• **1986**

• BOURJOIS (fabriquant de parfums et de cosmétiques)

• Tricoise d'Or au DDSIS de Seine et Marne (77)

• **1987**

• HÔTEL CONCORDE-LAFAYETTE (grand hôtel parisien dans le 17ème)

• Tricoise d'Or au DDSIS de la Charente (16)

• **1988**

• IBM

• Tricoise d'Or au DDSIS du Finistère (29)

• **1989**

• Automobiles PEUGEOT

• **1990**

• Groupe MORY TNT (acteur majeur dans le transport et le stockage)

• **1991**

• THOMSON (groupe de haute technologie parmi tous les premiers mondiaux sur les marchés de l'électronique grand public et de l'électronique professionnelle)

• Tricoise d'Or au DDSIS des Alpes-Maritimes (06)

• **1992**

• MONOPRIX (1er groupe de la distribution)

• **1993**

• STORA FELDMUEHLE (1ère Société d'exploitation forestière d'Europe et l'usine de Corbehem est l'une des plus importantes unités européennes de production de papiers d'impression, implantée dans le nord)

• **1994**

• BUTAGAZ (leader dans la distribution de butane et de propane, filiale du Groupe SHELL)

• Prix Spécial pour COMELA dans la catégorie PME/PMI (usinage mécanique pour la fabrication de silencieux d'échappement, de réservoirs d'air sous pression et de suspensions pneumatiques)

• **1995**

• TF1 (chaîne TV, privatisée depuis 1987 fête ses 20 ans en 1995)

• GLAXO (laboratoires de recherches pharmaceutiques de dimension mondiale)

• **1996**

• LA REDOUTE (leader français de la vente par correspondance)

• **1997**

• PHARMACIA & UPJOHN (de dimension mondiale en Recherche & Développement)

• **1998**

• EURO-ASPARTAME (jointure d'actionnaires 50% américains, 50% japonais, alliant les techniques de la chimie fine et de l'industrie agroalimentaire)

• **1999**

• SANOFI-SYNTHELABO (l'un des producteurs de seringues préremplies les plus importants d'Europe & leader mondial de médicaments à base d'héparine)

2000

LOCARCHIVES (activités de services spécialisés dans le stockage et les supports d'informations)

2001

PARFUMS CHRISTIAN DIOR

2002

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2003

DISNEYLAND RESORT PARIS

2004

CREDIT AGRICOLE

TELEHOUSE dans la catégorie PME/PMI (sécurisation de données sensibles et confidentielles sur des sites de fonctionnement 24h/24)

2005

La SCARMOR / LECLERC (réalisation de plans d'établissements répertoriés (PER) et les plans de secours globaux en partenariat avec les établissements LECLERC et les Services d'Incendie et de Secours)  
BMPM (pour la réalisation du CETIS) avec le prix spécial du Jury

2006

L'OREAL

GAUTIER France avec le prix spécial du Jury (fabricant de meubles en bois grand public)

2007

GROUPAMA Logistique (prestataire de gestion des immeubles d'exploitation, de services généraux et d'achats)

MEPLE dans la catégorie PME/PMI (conception, vente, production et distribution de systèmes d'étanchéité et de couverture ; avec le concours de la CCI d'Elbeuf)

2008

LES QUATRE TEMPS/UNIBAIL RODAMCO (centre commercial Paris-La Défense ; dossier présenté avec le soutien du Colonel GAUDARD)

2009 - Pas de cérémonie

2010

PIPS (site RHODIA de Saint-Fons)

2011

Société COFIROUTE (Tunnel de l'A86)

2012

Site François Mitterrand de la BNF (Bibliothèque Nationale de France)  
L'usine SNECMA de Villaroche (77)

2013

JARDIN DES PLANTES - Muséum National d'Histoire Naturelle

2014

EDF - Centre nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux

2015

HEC Paris

2016

FONDATION LOUIS VUITTON

2017

Centre International de l'art pariétal Montignac-Lascaux

2018 - Pas de cérémonie

2019

FIREMOB, dans la catégorie « Innovation »

EOVI MCD MUTUELLE, dans la catégorie « Prévention Incendie »

• CDC Informatique (Caisse des Dépôts & Consignations) dans la catégorie « Management de la Sécurité Incendie »

• *Cérémonie organisée dans les locaux du SMA BTP*

• **2020** - Pas de cérémonie en raison du Covid-19

• **2021**

• ASSA ABLOY dans la catégorie « Innovation »

• ENEDIS dans la catégorie « Site spécifique »

• SAFIM dans la catégorie « Prévention Incendie »

• Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI 01) & le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain (SDIS 01) associés à BatiSafe dans la catégorie « Management de la Sécurité Incendie »

• **2022**

• ARAANI, dans la catégorie « Innovation »

• RIVP, dans la catégorie « Management de la sécurité incendie ».

• Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI 01), dans la catégorie « Prévention Incendie »

• *Cérémonie organisée sur le salon EXPOPROTECTION pour les lauréats 2021 et 2022*

• **2023**

• ARPAVIE, dans la catégorie « Prévention Incendie »

• MINIMAX, France, dans la catégorie « Innovation »

• RISK CARE, dans la catégorie « Management »

• GROUPE SAVE, dans la catégorie « Innovation »





Immeuble Maison de la Mécanique  
39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



[www.ffmi.asso.fr](http://www.ffmi.asso.fr)



01 47 17 63 03



[contact@ffmi.asso.fr](mailto:contact@ffmi.asso.fr)

Retrouvez-nous sur

